Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260710-2026_094-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 08/07/2026

Date de la convocation
02/07/2026

Date d'affichage
02/07/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 16 Votants : 19

L'an 2026, le 8 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme POULAIN Justine, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, M. BROSSAIS Daniel

Excusée avec pouvoir : Mme KHEZZANE Christine pouvoir donné à Mme GODEFROY Nathalie, M. KERGOAT Joel, pouvoir donné à M. PEREZ Julien, M. CHARLIER Clothaire donne pouvoir à Elodie SINOQUET-DARDENNE

Secrétaire de séance : M. EON Jonathan

Réf	2026-094

Objet de la délibération : ENFANCE - JEUNESSE : PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES DU CLSH

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le centre de loisirs de Saint-Didier, organise, dans le cadre de ses activités des sorties pédagogiques. Celles-ci engendrent un coût lié aux transports et droits d'entrée.

Aussi, Monsieur le Maire, précise à l'assemblée qu'il conviendrait de facturer aux familles dont les enfants participent aux sorties une participation financière des familles.

Ainsi la commission du 15 juin 2026 propose un tarif selon 3 catégories :

- Sortie à la demi-journée : 5 €
- Sortie à la journée : 15 €
- Sortie exceptionnelle : 20 € (ex : parc de loisirs)

Rappel des dispositifs possibles (ex : CCAS, aides) Voir si possibilité de mettre en place un tarif dégressif à partir du 2ème enfant (selon le logiciel comptable).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **FIXE**, selon les tarifs de la participation financière supplémentaire demandée ponctuellement aux familles, comme suit :
  - Sortie à la demi-journée : 5 € (actuellement 6€/demie journée)
  - Sortie à la journée : 15 € (actuellement 10€/jour)
  - Sortie exceptionnelle : 20 € (ex : parc de loisirs)
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

pour : 18 , contre : 0 , abstention : 1 (Jacques Blanchet)

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 035-213502644-20260710-2026_094-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. EON Jonathan

